



*Charlemagne*

Institut d'Education Motrice

**Les aidants familiaux : expertise ou contrôle ?**

**Changeons de regard !**



**SSAM**

**MUTUALITÉ  
FRANÇAISE**

**CENTRE-VAL DE LOIRE**

# Quelques éléments contextuels

L'Institut d'Education Motrice Charlemagne, géré par la Mutualité Française Centre-Val de Loire (MFCVL) accueille 60 enfants, adolescents et jeunes adultes des deux sexes, tous atteints d'un handicap moteur.

L'IEM Charlemagne est :

- le seul du département
- 1 des 3 établissements similaires de la région Centre-Val de Loire

L'activité se déroule autour de :

**l'externat avec** :

- La scolarité adaptée
- Les rééducations
- L'éducation spécialisée

**l'internat avec** :

- L'accueil des jeunes, résidant géographiquement loin de l'établissement ;
- L'apprentissage de l'autonomie de la vie quotidienne

# La problématique des jeunes en situation d'Amendement Creton

- Evolution des sorties des jeunes en situation d'Amendement Creton sur 10 ans

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'enfants	1	3	8	4	3	5	4	3	3	3

- Projection sur les 10 prochaines années

Année	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Nombre d'enfants	3	4	5	6	21

# Pour les familles : pourquoi ?

Origine du dispositif : constats réalisés à l'issue des projets personnalisés

- Difficulté pour les familles de quitter une structure qui a accueilli leur enfant en moyenne 12 ans.
- Ecart entre les prestations proposées en structures enfants et en structures adultes.
- Démarches d'orientation longues avec le passage par le statut d'adulte : reconnaissance de la majorité civile.
- Nécessité potentielle de devoir choisir une structure impliquant l'éloignement du domicile familial → augmentation des demandes en accueil de jour

**En bref... le grandissement de l'enfant**

**Mise en place du programme depuis 2014**

# Pour les familles : comment ?

Un programme d'accompagnement :

- ▶ sur 2 années scolaires
- ▶ s'adressant aux familles des jeunes dès 14 ans
- ▶ avec une équipe dédiée composée de l'assistante de service social, de la psychologue, de l'équipe d'éducation spécialisée.

**La 1<sup>ère</sup> année des temps d'échanges :**

- ▶ Réunion d'information sur des thèmes juridiques liés au changement entre le statut d'enfant et celui d'adulte.
- ▶ Rencontre proposée aux parents pour échanger avec des professionnels de structures adultes.
- ▶ Echange avec des familles et des jeunes sortis de l'IEM.

**2<sup>ème</sup> année : une information sur un thème répondant aux attentes.**

# Evaluation

## ▶ Evaluation quantitative

- ▶ 2 sessions complètes de 2 années soit 47 familles concernées au total
- ▶ 24 familles ont bénéficié du programme
- ▶ Les enquêtes de satisfaction réalisées après chaque réunion montrent des résultats satisfaisants et très satisfaisants à + de 70 % sur les versants :
  - ▶ Contenu des réunions
  - ▶ Qualité des interventions
  - ▶ Qualité des échanges

## ▶ Evaluation qualitative

- ▶ Les familles anticipent la sortie.
- ▶ Le projet initial de sortie et le projet définitif sont plus similaires.
- ▶ Les familles se disent plus sereines.

# Evaluation

## ▶ Evolutions :

- ▶ Information diffusée à partir de 14 ans (initialement 16 ans)
- ▶ 7 sorties depuis 2014 dont 5 de plus de 20 ans
- ▶ Des familles peuvent être à l'initiative des demandes de mesures de protection